

Conditions de vente et de livraison

Prix

Les prix indiqués sur les catalogues et listes de prix sont sans engagement et peuvent être modifiés sans préavis. Ils s'entendent TVA (taxe sur la valeur ajoutée), transport, assurance, mise en service et éventuelle assistance technique ultérieure non compris. Supplément de CHF 30.- pour des commandes inférieures à Fr. 200.- hors TVA. Les prix mentionnés dans nos offres ont une validité de 3 mois.

Informations contenues dans les offres et catalogues

Les indications et données techniques ne nous engageant qu'après confirmation écrite de notre part.

Dessins, schémas, descriptions

Tout le support d'une offre tels que croquis, calculs, représentations graphiques des appareils, descriptions et schémas restent notre propriété et ne peuvent être ni reproduits, ni confiés à des tiers sans notre consentement. Les croquis d'installation, schémas de principe et d'exécution sont des études et n'engagent en aucun cas le fonctionnement général de l'installation.

Tous les schémas et esquisses doivent être adaptés, avant exécution, aux prescriptions locales par un concessionnaire agréé !

Modifications ultérieures

Les frais d'éventuelles modifications entraînés par la mise à disposition, par le commettant, de documents se révélant ne pas correspondre aux données réelles, ou s'il a été omis de nous faire état de circonstances impliquant l'utilisation d'autres matériaux ou nécessitant une exécution différente, incomberont au commettant.

Conditions de paiement

Sauf convention contraire, 30 jours net à compter de la date de facturation. Les retenues ou déductions sur facture en cas de contestation ou revendication non reconnue à notre égard ne sont pas admises.

En cas de non-respect des échéances, des intérêts moratoires seront perçus, sans autre forme d'avertissement, qui courront à partir de la date de paiement au taux du crédit bancaire à court terme. En cas d'un troisième rappel de paiement, des frais de rappel d'un montant de CHF 100.- seront dus par le débiteur. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement complet du prix d'achat et d'éventuels frais annexes.

Expédition

Sauf convention contraire : EXW de Frenkendorf.

Les frais et risques inhérents au transport sont à la charge de l'acheteur. Mode d'expédition : sauf convention contraire, à notre appréciation, au coût optimal. Les frais d'emballage peuvent être facturés au prix de revient.

Délais de livraison

Ils sont respectés dans la mesure du possible, mais n'engagent cependant pas notre responsabilité. Un retard dans la livraison ne confère pas à l'acheteur le droit de dénoncer le contrat, ni de réclamer des dommages-intérêts directs ou indirects.

Réclamations

Les réclamations concernant des livraisons imparfaites ou incomplètes sont à effectuer de suite ou dans les 8 jours suivant la réception. Les réclamations relatives aux dommages causés lors du transport doivent être adressées, avant acceptation de la livraison, directement au dernier transporteur.

Garantie

S'il n'est fait mention, ni dans l'offre, ni à la confirmation de commande, de conditions de garantie particulières, elle est, sur le matériel livré, de :

24 mois à compter de l'installation/mise en service, mais 30 mois maximum à compter de la date de facturation : Divisions Chauffage, Chauffage à distance, Contrôles industriels

24 mois à c. de la date de facturation : Div. Techniques d'entraînement
12 mois à c. de la date de facturation : Divisions Froid et Compresseurs

6 mois sur les réparations et appareils remplacés

En cas de réclamation justifiée, conséquence à un défaut du matériel ou de fabrication, nous remplaçons ou réparons l'appareil défectueux.

Les prestations de garantie ne concernent que les pièces réparées ou remplacées. Les frais de déplacement, ainsi que tous les frais annexes relatifs au remplacement sont à la charge de l'acheteur. Ceci concerne également les frais de voyage et frais accessoires lorsque le client exige que l'échange ou la réparation de l'appareil défectueux soit effectué par notre personnel sur le lieu de montage.

Sont exclus des prestations de garanties, les pièces ayant subi une usure naturelle, ainsi que les dommages résultant d'un entretien insuffisant, d'un montage incorrect, du non-respect des prescriptions d'exploitation, d'une utilisation excessive ou de dégâts dus à des causes naturelles (foudre, feu, eau etc).

Garantie sur les moteurs électriques : selon les prestations spécifiques du fabricant. Notre appréciation est, pour l'acheteur, et dans tous les cas, définitive et contraignante.

Tous les retours de marchandise, excepté les appareils livrés directement par le fournisseur, sont à renvoyer à notre adresse affranchis. Ils doivent être accompagnés du bulletin de livraison et d'une copie de la facture originale.

Le respect de nos modalités de paiement est une condition préalable à toute prestation de garantie.

Responsabilité concernant les produits

Dans tous les cas où la responsabilité n'incombe pas au client ("Une installation réalisée par un spécialiste ou une personne autorisée, une utilisation correcte et conforme aux instructions sont les conditions indispensables à un usage approprié de nos produits"), le fournisseur/fabricant est directement responsable pour tous les dommages dans l'esprit de la loi sur la responsabilité des produits.

Conc. les fluides (eau et mélanges d'eau) pour des systèmes de chauffage/refroidissement fermés du type d'installation selon DIN EN 14868) : Lors de l'utilisation dans une installation du type II conformément à DIN EN 14868, des mesures préventives appropriées doivent être prises et les exigences de VDI 2035, partie 1+2, ainsi que celles de SIA 384-1 respectées.

Reprise d'appareils

Le matériel n'est repris qu'après consentement mutuel. Les appareils doivent être retournés sous emballage original et la livraison ne doit pas dater de plus de 6 mois. Numéro de facture et date de livraison sont à mentionner.

Les appareils usagés, exécutions particulières, appareils et systèmes commandés spécialement sur demande du client ne sont pas repris.

Pour l'établissement d'une note de crédit, une déduction de 15 % minimum de la valeur marchande, au minimum CHF 50.-- par cas, sera effectuée.

Reprise et récupération

Après commun accord, nous reprenons tout produit/matériel usagé et livré par nos soins à des fins de destruction voire de récupération conforme aux normes de respect de l'environnement. Les frais y afférents sont à définir d'avance et sont à la charge de l'expéditeur.

Généralités

Par la passation d'une commande, l'acheteur se déclare formellement d'accord avec les conditions de vente et livraison ci-dessus. Elles sont partie intégrante du contrat de vente.

Tous les autres accords, déviant des conditions susnommées, ne sont valables qu'après accord écrit préalable.

Sauf convention contraire, toutes nos prestations de service proviennent de Frenkendorf.

Lieu d'exécution et de juridiction

Le lieu d'exécution et de juridiction en cas de litige se trouve à Liestal pour les deux parties.